



# Crèches d'urgence

Pour les enfants jusqu'à 4 ans

Genève,  
ville sociale et solidaire

[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)





## Une prise en charge de qualité lors de situations d'urgence

Les structures d'éducation préscolaire participent pleinement à une politique familiale et jouent un rôle essentiel pour la société toute entière.

Contribuant à l'égalité des chances et au développement des enfants, elles offrent également un soutien précieux aux parents. Les équipes éducatives œuvrent quotidiennement auprès des enfants et travaillent en partenariat étroit avec chaque famille.

Afin d'accompagner au mieux certains moments de vie délicats (maladie, chômage, ...), deux crèches d'urgence pour des périodes temporaires existent en Ville de Genève.

Ces institutions offrent une prise en charge professionnelle permettant aux enfants de bénéficier de repères solides et d'un lieu sécurisé, malgré des situations familiales parfois complexes.

En effet, toutes les familles ne disposent pas des mêmes ressources pour faire face aux difficultés de la vie. Et nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis de ces enfants.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité met à disposition des familles, 4260 places d'éducation préscolaire. Parmi celles-ci, une vingtaine de places sont réservées pour les situations d'urgence.

**Christina Kitsos**, Maire de la Ville de Genève



**Les deux crèches d'urgence accueillent des enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école de la scolarité, de manière temporaire, lors des situations spécifiques suivantes :**

- Parent gravement atteint dans sa santé ou hospitalisation d'un enfant de la fratrie ;
- Situation familiale critique ;
- Cours ou stage imposé par le chômage, l'Hospice général ou l'Assurance-invalidité ;
- Perte soudaine du système d'accueil en place.

Les places en crèche d'urgence sont réservées aux habitantes et habitants de la Ville de Genève, inscrits au Bureau d'information petite enfance (BIPE) et répondant aux critères.

Le BIPE gère l'attribution des places correspondant aux demandes faites par les familles (âge de l'enfant, abonnement disponible, etc.). L'abonnement est défini d'entente entre la famille et la direction de la structure d'accueil en fonction des besoins.

La famille doit **justifier de l'urgence** de la situation grâce à **différents documents** qui seront demandés lors de l'inscription (ex. certificat médical, convocation à un stage, etc.).

L'accueil dans une crèche d'urgence se fait sur des périodes allant de quelques jours à un maximum de 6 semaines. Les enfants sont accueillis à plein temps ou à temps partiel, avec un minimum de 3 demi-journées par semaine.

Les deux crèches d'urgence sont ouvertes **de 7h à 19h**.

## Tarifs

Pour une durée inférieure à 2 semaines, le forfait est de CHF 32.80 par jour. Pour une durée supérieure à 2 semaines, le forfait est calculé en fonction des revenus de la famille, selon la grille tarifaire des lieux d'accueil petite enfance de la Ville de Genève.

## Secteur Petite enfance A. Carfagni - Pâquis

### Crèche d'urgence de Chateaubriand (12 places)

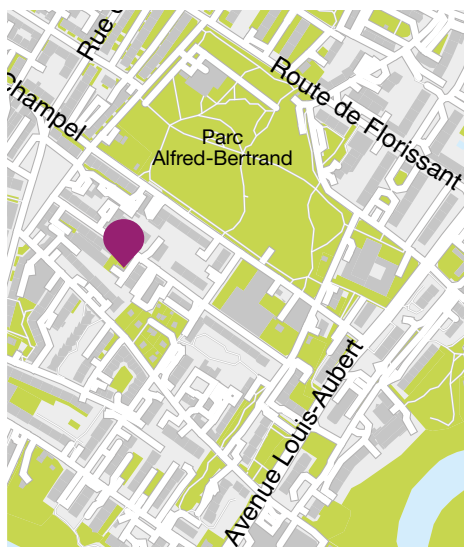
Place De-Chateaubriand 2  
1202 Genève  
Tram 15, Genève, Nations, arrêt Butini



## Secteur Petite enfance Dumas

### Crèche d'urgence la Dent de lait (7 places)

Avenue Dumas 15  
1206 Genève  
Bus 3, Genève Champel Gare



## Renseignements et inscriptions

Bureau d'information petite enfance (BIPE)  
Rue du Cendrier 8  
1201 Genève  
022 418 81 81